

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 1847.

Rapport de la Commission des naturalisations sur la demande de naturalisation ordinaire du sieur Thomas Stobbart, conducteur - constructeur à l'administration des chemins de fer de l'Etat, à Malines.

(Voir le N° 237, session 1845—1846 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

Le sieur Stobbart est né à Barnard-Castle (Angleterre), le 31 juillet 1799; il habite la ville de Malines depuis l'année 1836 et il a été constamment employé à la construction des plates-formes, de la pose des rails, etc., sur différentes lignes du chemin de fer. Il est veuf et a quatre enfants.

Lepétitionnaire a quitté sa patrie pour tirer plus d'avantage des connaissances spéciales qu'il possède; sa conduite est irréprochable et les autorités consultées appuient sa demande, que la Chambre des Représentants, dans sa séance du 15 décembre 1846, a prise en considération à la majorité de 36 suffrages contre 16.

Le Chev. PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT, Rapporteur.